

LE MARCHÉ DES ASSURANCES SANTÉ ET PRÉVOYANCE EN 2020

Préambule : ce document produit par les services statistiques du CTIP, de France Assureurs et de la FNMF a pour objectif de consolider les données de l'ensemble des organismes d'assurance en France du marché santé et prévoyance. Il couvre l'ensemble des garanties santé et prévoyance, à l'exception des garanties emprunteurs. La répartition des cotisations est réalisée par entité selon leur statut juridique, et non selon une approche groupe.

Les assurances de personnes se partagent traditionnellement en deux segments de marché distincts, l'assurance épargne-retraite d'une part, la santé et la prévoyance d'autre part. La santé correspond aux assurances permettant le remboursement des dépenses de soins et de biens médicaux quand la prévoyance comprend les assurances incapacité/invalidité/dépendance et les assurances décès.

Trois familles d'assureurs proposent des garanties dans ce domaine en France : les institutions de prévoyance régies par le Code de la sécurité sociale, les entreprises d'assurance régies par le Code des assurances et les mutuelles régies par le Code de la mutualité.

En 2020, année de crise sanitaire, le marché santé-prévoyance représente 61,7 Md€ de cotisations, quasi-stable par rapport à 2019 (+0,2 %).

En 2020, les cotisations des assurances santé et prévoyance représentent un montant de 61,7 Md€ (+0,2 % par rapport à 2019). Cette quasi-stagnation est liée principalement à la crise sanitaire, avec de moindres souscriptions de contrats pendant les périodes de confinement, et l'impact des mesures prises, à l'instar de la mise en place du chômage partiel ayant entraîné une baisse de l'assiette de cotisations en santé et en prévoyance. Elle est également due à la fin du dispositif de l'ACS.

Dans ce cadre, la croissance des cotisations reste contenue tant pour les contrats collectifs (+0,3 %) que pour les contrats individuels (+0,2 %). Le marché de l'assurance individuelle est principalement partagé entre les sociétés d'assurance (52 %) et les mutuelles (45 %), les institutions de prévoyance étant peu présentes sur ce segment (3 %). Sur le segment des contrats collectifs, les sociétés d'assurance et les institutions de prévoyance représentent respectivement 41 % et 36 % des cotisations, contre un peu plus de 22 % pour les mutuelles.

Le marché de la santé représente 38,9 Md€ de cotisations, quasi-stable également par rapport à 2019 (+0,3 %).

En assurance santé, les cotisations sont quasiment stables, avec une progression de 0,3 % en 2020, contre +2,3 % en moyenne par an sur les 8 dernières années (période 2011-2019). Les cotisations des contrats collectifs progressent de 1,8 % pour atteindre 18,8 Md€, soit 48 % des cotisations de l'année. A l'inverse, les cotisations individuelles diminuent de 1,0 % pour atteindre 20,1 Md€, soit 52 % du marché santé. Selon les familles, les évolutions des cotisations sont assez différentes. Si les sociétés d'assurance affichent une progression de 2,2 %, les cotisations des mutuelles sont stables (+0,1 %) et celles des institutions de prévoyance sont en repli (-2,7 %).

Les mutuelles demeurent le premier acteur de l'assurance santé avec une part de marché de 48,5 %, devant les sociétés d'assurance (35,3 %) et les institutions de prévoyance (16,3 %). Sur le segment des contrats collectifs, le marché est relativement partagé entre les trois familles (38 % pour les sociétés d'assurance, 33 % pour les mutuelles et 29 % pour les institutions de prévoyance). Sur le segment des contrats individuels, le marché est plus concentré : les mutuelles représentent 63 % des cotisations, contre 33 % pour les sociétés d'assurance et 4 % pour les institutions de prévoyance.

Les **charges de prestations** des organismes diminuent de 1,3 %, à 31,6 Md€, diminution s'expliquant d'une part, par des moindres remboursements en santé en raison des périodes de confinement fortement compensés par la contribution COVID de 1,5 Md€ et, d'autre part, par la fin du dispositif de l'ACS. Ce sont les contrats individuels qui tirent les charges à la baisse avec une diminution de 2,9 % alors que les charges de prestations des contrats collectifs sont quasi stables (+0,2 %).

Les **prestations** versées aux assurés diminuent de 7,1 %. La baisse est respectivement de 6,3 % et de 8,1 % pour les contrats collectifs et les contrats individuels. Les contrats collectifs représentent plus de la moitié des prestations de l'année (53 %). Les prestations baissent pour l'ensemble des familles, plus fortement pour les institutions de prévoyance (-12,9 %) et les mutuelles (-7,3 %) que pour les sociétés d'assurance (-3,5 %).

Le marché de la prévoyance stagne en 2020 et représente 22,8 Md€ de cotisations.

A l'instar du marché santé, le marché de la prévoyance a été directement impacté par la crise sanitaire tant en matière de cotisations que de charges de prestations.

En prévoyance (incapacité/invalidité/dépendance/décès), la baisse des cotisations des contrats collectifs, ressortant à -2,0 % pour 12,4 Md€, est compensée par une progression des contrats individuels (+2,6 % à 10,5 Md€). Les contrats collectifs totalisent plus de la moitié des cotisations de l'année (54 %). Une croissance des cotisations est observée pour les mutuelles et les sociétés d'assurance (respectivement +4,0 % et +1,0 %) alors que les cotisations des institutions de prévoyance sont en baisse de 3,4 %, baisse s'expliquant plus particulièrement par l'impact de la crise.

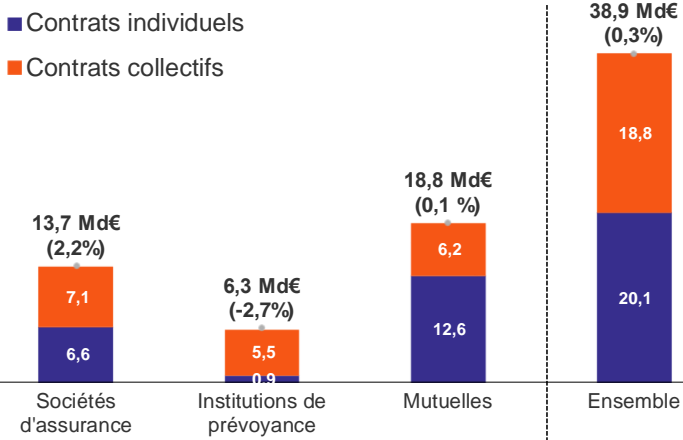
Les sociétés d'assurance demeurent le premier acteur en prévoyance avec une part de marché de 66 %, devant les institutions de prévoyance (26 %) et les mutuelles (8 %). Sur le segment des contrats collectifs, les institutions de prévoyance et les sociétés d'assurance totalisent 94 % du marché (respectivement 47 % et 46 %) contre 6 % pour les mutuelles. Sur le segment des contrats individuels, le marché est essentiellement concentré chez les sociétés d'assurance (89 %), les mutuelles intervenant à hauteur de 11 %.

Par garantie, l'évolution est contrastée. **Pour les garanties incapacité, invalidité, dépendance et décès accidentel**, les cotisations progressent de 1,0 %, à 14,0 Md€. Pour ces garanties, plus de la moitié des cotisations provient de contrats collectifs (57 %) dont les cotisations baissent de 1,0 % tandis qu'elles progressent de 3,9 % pour les contrats individuels. L'évolution des cotisations ressort à 2,3 % pour les sociétés d'assurance et les mutuelles contre une baisse de 2,2 % pour les institutions de prévoyance. **Pour les garanties décès toutes causes**, les cotisations diminuent de 1,5 %, à 8,8 Md€, avec une croissance pour les contrats individuels (+0,9 %) et une baisse pour les contrats collectifs (-3,7 %). Ce marché est équitablement réparti entre les contrats individuels et les contrats collectifs. Les cotisations sont dynamiques pour les mutuelles (+6,4 %), en légère baisse pour les sociétés d'assurance (-1,1 %) et en plus forte baisse pour les institutions de prévoyance (-5,5 %).

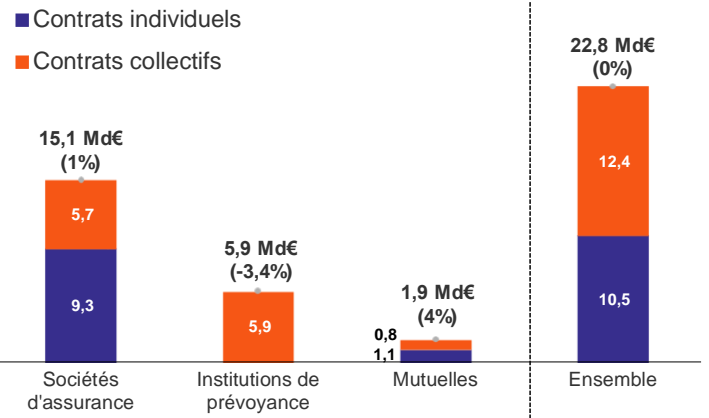
Les **charges de prestations** en prévoyance progressent de 6,6 % avec une croissance dynamique pour les garanties incapacité-invalidité-dépendance-décès accidentel (+12,7 %) et une baisse pour les garanties décès toutes causes (-7,2 %). Les contrats collectifs représentent les deux-tiers des charges de prestations de l'année (65 %). Si les mutuelles observent une progression des charges de 9,7 %, la hausse est moindre pour les sociétés d'assurance et les institutions de prévoyance (+6,0 % et +6,5 % respectivement).

Les **prestations** versées aux assurés progressent de 4,8 % portées par les garanties incapacité, invalidité, dépendance et décès accidentel (+8,5 % contre -2,4 % pour les garanties décès toutes causes). La croissance est plus forte pour les contrats individuels (+7,1 %) que pour les contrats collectifs (+3,7 %). Les contrats collectifs restent prépondérants, représentant 67 % des prestations. Selon les familles, les mutuelles affichent la croissance la plus forte (+6,9 %) devant les sociétés d'assurance (+5,9 %) et les institutions de prévoyance (+2,5 %).

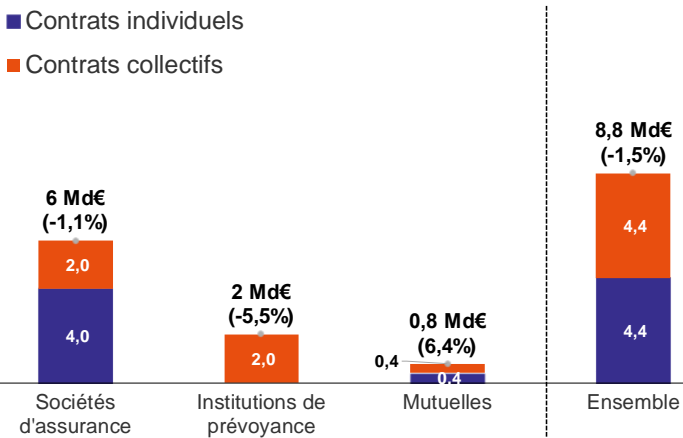
Cotisations en assurance santé en 2020



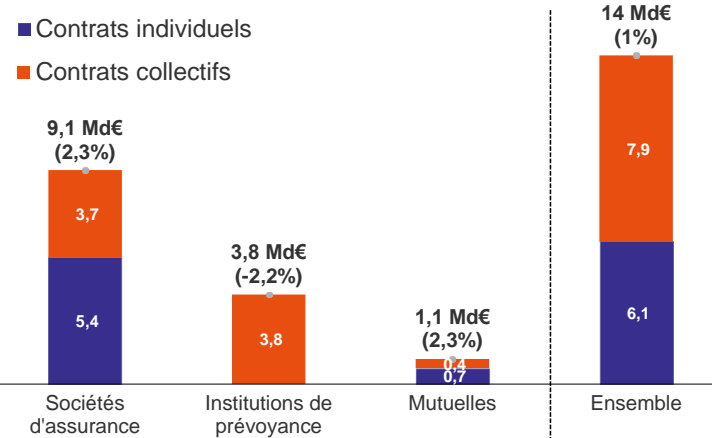
Cotisations en assurance prévoyance en 2020



dont prévoyance - décès toutes causes

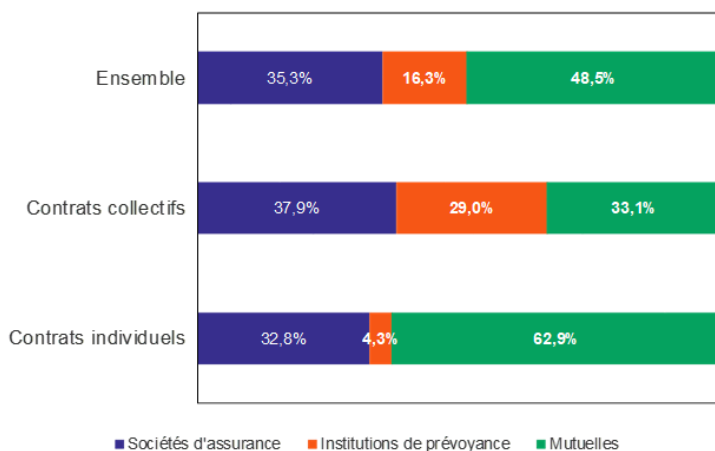


dont prévoyance - incapacité-invalidité-dépendance-décès accidentel

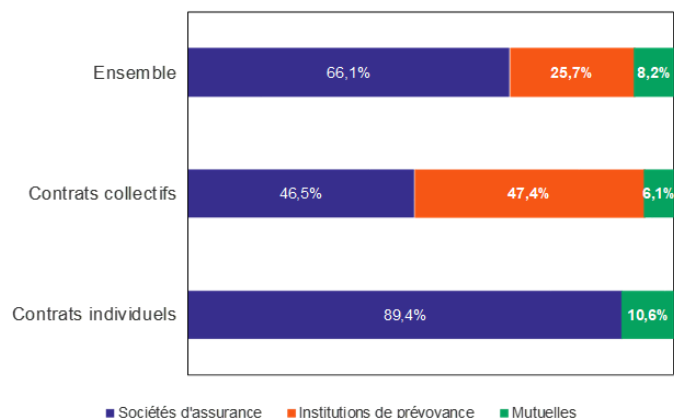


Sources : CTIP, France Assureurs, FNNMF.

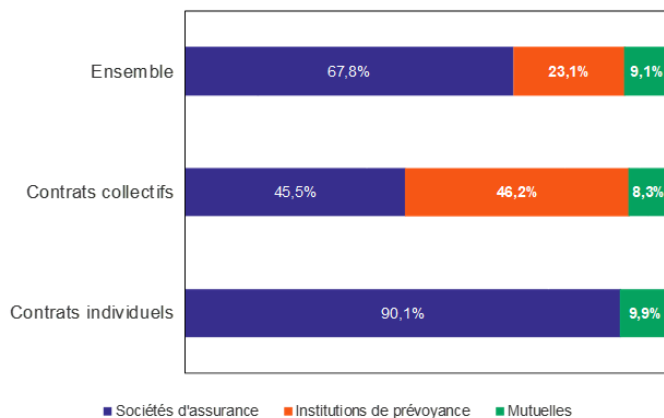
Répartition des cotisations en assurance santé en 2020



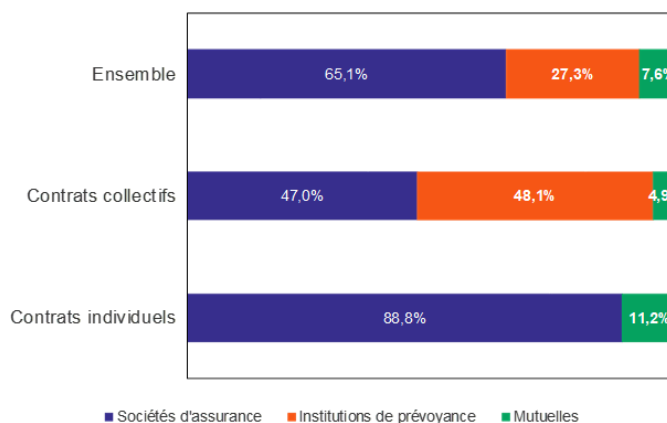
Répartition des cotisations en assurance prévoyance en 2020



dont prévoyance - décès toutes causes

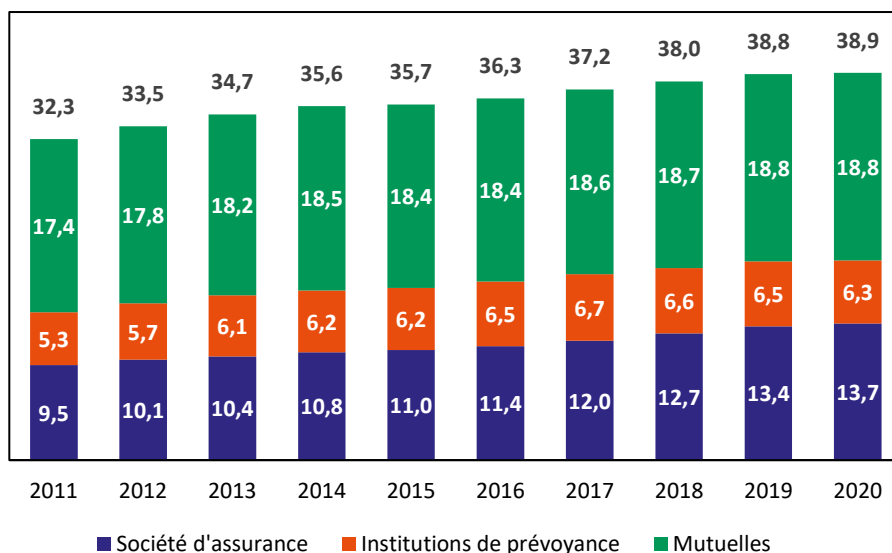


dont prévoyance - incapacité-invalidité-dépendance-décès accidentel

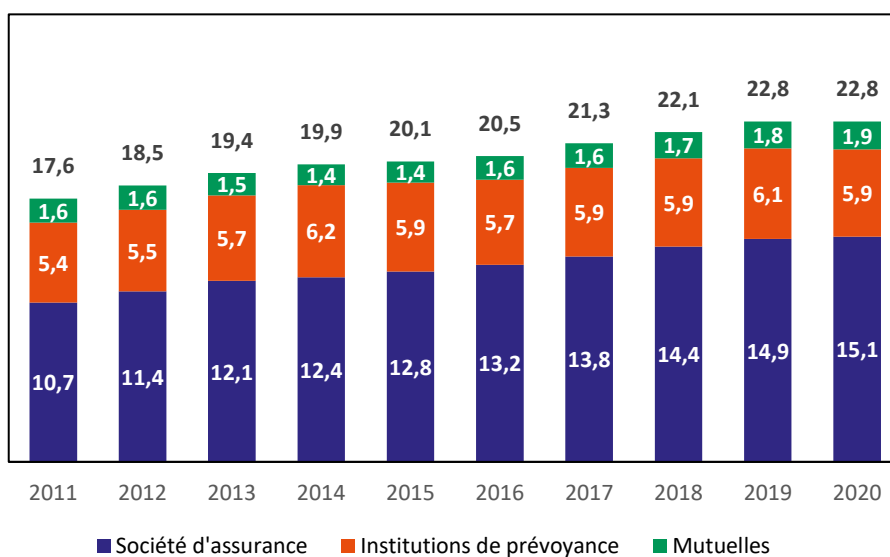


Sources : CTIP, France Assureurs, FNMF.

Historique des cotisations en assurance santé



Historique des cotisations en assurance prévoyance



Sources : CTIP, France Assureurs, FNMF